N°23

# L'ECHO DE LA ROCHE

#### Permanences

Mairie

Lundi

13h30-18h

Mercredi

13h30-18h

03.84.91.31.59

fleurey-lesfaverney@wanadoo.fr

fleurey.fr

#### Permanence du

Maire

Lundi

14h à 19h sur rdy

Vendredi

17h à 19h sur RV uniquement

#### **ETAT CIVIL**

#### Naissances

Elina FAUCOGNEY le 18/03/2020 Appoline FISSON

le 18/05/2020

Pablo MENDES

SERRALHEIRO CLERC

le 14/06/2020

Jordan CARMINATI

le 25/06/2020

#### Décès

Marcel MICHEL

le 29/04/2020

## L'édito du Maire

Le 23 mai dernier la nouvelle équipe municipale, à l'unanimité, m'a désigné comme votre maire pour les 6 années qui viennent. C'est une mission de confiance, une prise importante de responsabilités, un travail soutenu et continu au service de la commune et de ses habitants.

Au cours de cette campagne municipale, j'ai fait l'objet de propos calomnieux et d'attaques personnelles. Ces propos ne méritaient pas de réponse, les électrices et les électeurs s'en sont chargés et je les en remercie.

J'observe toutefois que les ambitions municipales de certains peuvent être simplement inspirées de sentiments irrationnels et démesurés de rejet de l'autre, proches de la haine, ou de situations d'intérêt personnel la plupart du temps issus de dossiers d'urbanisme dans lesquels la commune trompée a dû se défendre pour que les mêmes règles soient appliquées à tous.

On ne peut tromper les électeurs.

Pendant cette période de confinement, vous avez pu constater que notre commune est restée active, que l'information a circulé, et que les projets ont avancé. Je remercie pour cela nos personnels municipaux et intercommunaux.

Vous le savez, le programme des années qui viennent est chargé. Nous compterons sur vous tous pour le réaliser. Ce programme peut se résumer en trois termes :

Le dynamisme de la commune, qui reste très attractive, est essentiel pour les entreprises qui nous entourent : une nouvelle ressource en eau, quelques logements, des assainissements efficaces, une voirie améliorée.

L'environnement est un élément majeur de notre qualité de vie : un réaménagement du site des étangs, des sentiers de promenade, un verger de sauvegarde, la future voie verte, un champ photovoltaïque et des espaces de biodiversité protégés.

Au cœur du village une école, un commerce, une caserne, une vie associative, des installations collectives qui nous rapprochent et qui nous donnent des responsabilités, presque des devoirs.

Pour aimer notre commune, il faut la prendre toute entière.

C'est pourquoi toute l'équipe municipale sera toujours heureuse d'avoir du renfort dans la construction de tous ces projets.

Voici l'écho de la roche numéro 23...déjà! Bonne lecture à toutes et à tous.

Bien attentivement, Franck TISSERAND

## **Masques et atelier masques**

A la fin de ce mois de juin, environ 10 000 masques ont été confectionnés par une quarantaine de couturières de nos villages de Terres de Saône. Un immense merci à toutes. Certaines ont donné de leur temps pendant le confinement et ont repris le travail depuis, d'autre viennent dès qu'elles ont du temps libre, d'autres travaillent depuis leur domicile. Quelle que soit la situation de chacune, ce groupe de personnes au grand cœur a permis à 38 communes de s'équiper de masques en tissu de qualité et répondant à la norme.

Au-delà de la seule production de masques, c'est aussi une aventure humaine qui a permis des rencontres et peut-être révélé un certain potentiel « communautaire ». Notre salle des fêtes s'est montrée bien adaptée à la situation, et nous en sommes heureux.

A la fin du mois de juin, l'atelier masques s'est arrêté. Nous constituerons un petit stock de masques, au cas où...si vous en avez besoin, des masques restent à votre disposition en mairie aux jours et heures d'ouverture.



## Conditions de location des salles communales

Salle des fêtes :

	Personnes domiciliées à Fleurey	Personnes extérieures à Fleurey
Week-end et jour férié	170 €	270 €
1 jour en semaine - salle - vaisselle	50 € 50 €	80 € 50 €
Vin d'honneur et activités diverses (avec les verres)	50 €	60 €
Caution versée à la réservation (perdue en cas de désistement)	80 €	80 €

Sur demande, forfait nettoyage de la grande salle 50€ (balayage et récurage)

Petite salle au rez de chaussée de la Mairie : 30€ la ½ journée - 50 € la journée

## **Chantier assainissements**

#### Cette fois, ça bouge vraiment!

A Amoncourt, la station est quasiment terminée.

En bas de Fleurey, le poste de refoulement est prêt.

Dans le village, les machines et les ouvriers de l'entreprise STPI avancent vite.

Le travail est bien fait.

Nous avions prévu d'organiser une réunion publique pour faire le point sur les travaux et répondre aux questions...cela reste difficile à organiser compte tenu des circonstances. Nous le ferons dès que possible.

Je vous rappelle que toutes les personnes du bas du village qui se trouvent sur le parcours du chantier vont bénéficier d'une boîte de branchement au plus près de leur habitation. Ces personnes auront trois années pour réaliser leur branchement au réseau. La commune pourra aider avec ses moyens, notamment pour les tranchées.

Pour les habitations du haut du village, rien ne change, les eaux usées seront intégralement captées par temps sec par la jonction de l'unitaire et du séparatif en quatre points en bas du village, et de manière diluée par temps de pluie grâce aux déversoirs d'orage.

Les habitants du haut du village qui pourront renvoyer leurs eaux pluviales sur leur terrain contribueront à une meilleure efficacité du système.

Le village subira les perturbations des travaux au moins jusqu'en octobre, il faudra s'armer de patience.

Les routes seront réparées partiellement dans un premier temps, puis reprises quelques mois plus tard de manière définitive.





### Futur réseau d'eau

Après le 15 août, trois piézomètres seront installés dans des parcelles de terres proches de la Lanterne. Des piézomètres sont en quelque sorte des petits tubes qui sont posés en même temps qu'un forage de faible profondeur.

Ces piézomètres nous révèleront la qualité et la quantité d'eau disponible et jetteront probablement les bases de notre nouvelle ressource en eau.

Une première réunion a eu lieu en mairie ce lundi 6 juillet avec plusieurs interlocuteurs : ARS, DDT, département, Agence de l'eau. Cette réunion nous permet d'envisager les travaux à venir avec une possibilité d'obtenir 70% de subventions.

A suivire...

## Restrictions d'eau

Comme chaque année, le débit de la source principale baisse.

Pas de restriction d'eau pour l'instant, mais l'éventualité reste forte.

Merci d'économiser l'eau en attendant et de limiter les arrosages et les lavages de véhicules avec l'eau du réseau.



## **V**erger de sauvegarde



Nous envisageons de planter une quarantaine d'arbres et une centaine de mètres de haie dans le cadre du programme régional de vergers de sauvegarde.

Nous avons choisi le terrain qui se trouve face à la vallée de la Lanterne, sous la mairie.

## **Puits Rue Principale**

Au cours des travaux de réfection des trottoirs dans la grande rue, nous avons mis à jour un ancien puits. Le projet est de le restaurer. En même temps, nous réfléchissons à transformer cet horrible abri-bus...

## **Voitures électriques**

Les voitures électriques ont leurs utilisateurs. Ceux qui les utilisent y reviennent. Leur coût est modique.

Elles sont très pratiques pour aller à Besançon par exemple.

On peut faire l'aller-retour sans avoir à recharger.

Pour vous inscrire par internet : clem.mobi.fr, choisir l'icône « ville », puis communauté « Terres de Saône »

Pour ceux qui veulent essayer, comprendre, poser des questions, connaître les conditions d'inscription, n'hésitez pas à passer en mairie les lundis ou mercredis après-midi ou en communauté de communes les autres jours.

Vous devenez utilisateurs après quelques formalités, puis vous réservez ensuite facilement par internet ou grâce à l'application CLEM sur votre smartphone.

Le service est ouvert à tous les habitants de tous les villages de Terres de Saône.





#### Composition des COMMISSIONS COMMUNALES

#### Service des Eaux : approvisionnement Traitement

Franck TISSERAND - Pascal CAMUS - Patrick RENAULT - Jean-Paul PORCHEROT

#### Voirie - Assainissement

Eric FAUCOGNEY - Franck TISSERAND - Pascal CAMUS - Patrick RENAULT - Jean-Paul PORCHEROT

### Fêtes - Cérémonies officielles - Animations - Loisirs - Liens avec les associations

Céline MATHIEU - Lydia JACQUES - Vanessa FARBER

#### Extraction sable

Pascal CAMUS - Patrick RENAULT - Jean-Paul PORCHEROT

#### Responsables des étangs

Franck TISSERAND - Laurent CAMUS - Patrick RENAULT - Jean-Paul PORCHEROT

#### Responsable de la salle des fêtes

Jean-Paul PORCHEROT

#### **Bois Forêt**

Jean-Paul PORCHEROT - Patrick RENAULT - Laurent CAMUS

### Délégués Ecole - Conseil d'école - Périscolaire :

Aline POUGEUX - Camille NORMAND

#### Délégués au Comité Consultatif du CPI:

Franck TISSERAND - Laurent CAMUS - Patrick RENAULT - Lydia JACQUES

## **Voirie Aménagement**

Nous profiterons des travaux d'assainissement pour aménager la rue de la Fontenotte.

En effet, les véhicules roulent souvent trop vite dans cette rue, et l'urbanisation progressive du secteur justifie l'aménagement de la rue.

Nous consulterons les habitants dès les premières ébauches du projet.

D'autres secteurs feront l'objet de quelques modifications.



- Un miroir sera installé à l'intersection de la rue de la fontenotte et de la grand rue, là où la visibilité est insuffisante.
- Des places de stationnement seront matérialisées dans la rue Durget, qui connaît des difficultés récurrentes les jours de collecte des déchets.
- Un cédez le passage sera installé chemin des cordeliers, au carrefour de la rue de la croix pommerode.

## **Ecole & périscolaire**

L'année 2020-2021 verra 68 enfants dans nos classes. Un effectif en hausse constante, c'est une satisfaction.

Le service périscolaire a lui aussi pris de l'importance. Certains jours, plus de 30 enfants ont été inscrits au service de restauration scolaire. Quelques parents ont manifesté le besoin de voir ouvrir le service de garderie du matin un peu plus tôt que 7h30. J'invite tous les parents qui seraient intéressés par cette disposition à nous le faire savoir par mail ou par courrier, en indiquant l'heure d'ouverture souhaitée.

N'hésitez pas à nous faire remonter tous les besoins : ouverture le mercredi ? Ouverture plus tôt le matin ?etc. c'est le nombre de demandes qui sera l'élément principal de la décision.



## Problèmes de connexion internet



Si vous avez des difficultés de connexion avec vos opérateurs internet et que vous appelez le service client, merci de nous le faire savoir. Nous constituons un dossier qui nous permettra de revenir avec plus de force vers ls opérateurs.

### Panneau POCKET

La commune, partenaire de l'Association des Maires Ruraux, met en place l'application Panneau Pocket. Cette application permet de communiquer facilement par sms, avec tous les habitants qui la téléchargent. C'est très pratique, très simple et complètement sûr. N'hésitez pas à la télécharger gratuitement, vous recevrez de temps en temps les messages essentiels de la vie communale... plus nous serons nombreux, plus cela sera efficace. Un petit flyer se trouve dans ce journal.

Demandes de cartes d'identité / Passeport

Pour toute demande, s'adresser en Mairie de Port sur Saône ou Vesoul pour prendre rendez-vous pour la constitution du dossier (ancienne carte d'identité périmée, copie de l'acte de naissance selon le cas, justificatif de domicile récent, 2 photos) et la restitution de votre document. Les passeports sont valables 10 ans pour un majeur, 5 ans pour un mineur



En 2014, la durée de validité de la carte d'identité d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans. Votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans supplémentaires si vous remplissez les 2 conditions suivantes :

- Vous étiez majeur au moment de sa délivrance.
- La carte était encore valide le 1er janvier 2014

La carte d'identité d'un mineur est valable pendant 10 ans.

S'il devient majeur avant sa date d'expiration, il peut continuer à l'utiliser. Il n'a pas besoin de demander une nouvelle carte.

Nous tenons à votre disposition des imprimés.

## Rappel de quelques règles de voisinage à respecter



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 19h30
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h00 (extrait de l'arrêté préfectoral du 18 mai 2006)

Tout dépôt sauvage d'ordures ménagères ou de détritus de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits.

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et déchets verts est également interdit.

La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur individuel est interdite.

(extrait du règlement sanitaire départemental)



Abandonner la litière de son chat ou toute autre forme de déchet dans le champ d'un agriculteur ou sur le domaine communal n'est pas correct. Plusieurs solutions sont à disposition ; il est essentiel de les respecter. Des poursuites seront engagées systématiquement.

Des ordures ménagères ont été trouvées dans le Grand Bois ; une plainte a été déposée, une enquête est en cours. Certains éléments trouvés dans ces déchets permettront peut-être d'en retrouver l'auteur.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DE SAONE

# Auto-Campagne

Véhicules électriques partagés en Terres de Saône



## Réserver un véhicule électrique Autocampagne

Conditions:

- Résider dans un village de Terres de Saône

- Avoir un permis en cours de validité.

- Tarif : 2€/heure les deux premières heures, 1€ les heures suivantes.

### Comment faire:

- 1°) S'inscrire sur la plate-forme et devenir un utilisateur :

(Se munir de sa carte bleue et de son permis de conduire.)
Rdv sur le site internet : http://autocampagne.clem.mobi/autopartage
(le site est assez lent, armez-vous de patience.)
ou télécharger l'application « clem.mobi » sur votre smartphone.

- a) S'inscrire au service situé dans votre ville.
- b) Choisir votre communauté : « autocampagne-terres de Saône »
- c) Remplissez vos infos personnelles, choisissez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. (Attention au numéro de téléphone, derrière +33, enlevez le premier Zéro de votre numéro). Choisissez votre "login" (nom d'utilisateur, exemple Bebert70) et votre mot de passe, et notez-les bien.
- d) Chargez une copie de votre permis (ou photographiez-le si vous êtes sur votre smartphone).
- e) Enregistrez votre moyen de paiement ; vous réglez une caution qui ne sera pas encaissée : c'est le montant de la franchise de l'assurance.
- f) Attendez de recevoir un mail de validation de votre inscription (une journée environ).

Cette procédure n'a lieu qu'une seule fois. Lorsque vous êtes inscrit, vous êtes reconnu à chaque fois que vous réservez.

#### 2°) Réservez votre véhicule :

- Rdv sur le site : http://autocampagne.clem.mobi/autopartage, ou sur votre application clem.
- Connectez-vous à votre compte en indiquant votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.
- Cliquez sur un emplacement : Saint Rémy, Fleurey-lès-Faverney, Port-sur-Saône, choisissez votre véhicule : berline : leaf ou utilitaire : ENV 200.
- Sélectionner vos dates et heures sur le calendrier qui s'affiche.
   Vous recevez un SMS de confirmation qui comprend un code de réservation.

#### 3°) Allez chercher votre véhicule :

- Tapez le code SMS sur le petit cadran de la boîte à clefs qui se trouve devant le véhicule.
- b) Vous entendez un « clic », une des deux petites trappes se déverrouille.
- c) Prenez la clé sur laquelle un petit badge est attaché.
- d) Ouvrez la voiture.
- e) Passez le badge sur le capot de la borne pour déverrouiller la porte et débrancher ensuite le câble.
- f) Débranchez le câble sur le véhicule sans forcer. (sur la « leaf », il faut appuyer sur un clips plastique avant d'enlever le câble. Sur la clé de la leaf, il y a aussi une touche qui vous permet d'ouvrir la trappe avant pour rebrancher).

#### 4°) Roulez!

Pour vous aider: faites le 01 86 86 85 85.

Pour les démarches, le secrétariat de la mairie de Fleurey-lès-Faverney est à votre disposition les lundis et mercredis de 13h à 18h et les personnels de l'accueil de Terres de Saône tous les jours aux heures de bureau.





## 

« Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre commune, s'est équipée de l'application

PanneauPocket.

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous souhaitez.



L'APPLI MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE



#### SIMPLE ET GRATUIT

Testez vous-même!

- Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur AppStore ou PlayStore
  - Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur 💛 situé à côté de son nom.

#### Pas besoin de créer un compte!

Félicitations, vous recevrez désormais des notifications de votre commune en cas d'alertes ou d'informations.

#### **BONNE UTILISATION!**





MERCI DE NE PAS ME JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE!